

Décision

Générale

colonial

Décision n° 76-427-1932 Soldes et indemnités.

n° 76-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

TEXTE INTÉGRAL

la décision n° 149, du 8 mars 1929, est et demeure abrogée pour compter du 1er janvier 1922. Arthé Elmi, chef de village de Dikkil et agent de renseignements détaché du 1er brtreau, touchera à ce titre une allocation mensuelle de 236 francs, exclusive de toute autre indemnité, pour compter du 1er janvier 1932.